

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2013**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille treize, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 janvier 2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH  
M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC  
M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER  
Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Mme BAS  
Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL M. BLOCH  
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI  
M. DEBUS.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. PASQUIER à M. HEDRICH Mme BERKANI à  
M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN M. LETELLIER à M. BIHANNIC  
Mme PENSIVY à M. BERNARD Melle DOMONT à M. MONNIER Mme DOMERGUE à  
Mme DELAROUZÉE.

**SECRETAIRE** : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

-----

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 27 février 2013 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances des 19 décembre 2012, 18 et 31 janvier 2013. Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 19 décembre 2012, 18 et 31 janvier 2013 sont approuvés à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 25 janvier au 19 février 2013 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n° 10 du 27 septembre 2012 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

**Le Maire** donne la parole à **Mme XOLIN** :

C'est juste une question qui concerne la quatrième décision de la deuxième page relative à la création d'un Relais Assistants Maternels. Lorsque nous avons vu cette décision, nous nous sommes interrogés. Depuis, j'ai pu me renseigner. Donc, j'ai la réponse. Mais je me suis dit que cela pouvait peut-être intéresser nos collègues de savoir quels sont le lieu et l'objectif de cette création car, là, c'est un peu succinct.

**Le Maire** :

Lorsque nous sommes arrivés, j'ai rencontré les assistantes maternelles privées qui sont venues me voir. Elles souhaitent pouvoir utiliser à des moments donnés la formation et rencontrer d'autres professionnels de la Ville. Pour cela, nous avons cette possibilité de créer un Relais d'Assistants Maternels. Je leur ai seulement demandé en échange de voir de quelle manière nous pouvions avoir les places disponibles pour apporter des réponses aux parents qui viennent faire des demandes en crèche. Lorsqu'il n'y a plus de place dans les crèches de la ville ... Des places seront bientôt libérées (50). Il nous en manquait. Plutôt que les gens repartent chercher par eux-mêmes quelqu'un, il est bien de pouvoir leur donner des adresses d'assistantes maternelles privées dans leur quartier. On pourrait donc dire que c'est une belle collaboration public - privé. En plus, beaucoup de femmes font ce métier. Elles peuvent échanger sur ce qu'elles font, sur des questions qu'elles peuvent avoir. C'est la raison pour laquelle nous avons situé le Relais Assistants Maternels à côté de la Maison des Parents. Cela leur permettra aussi de pouvoir s'informer et échanger si elles ont des interrogations.

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER** :

J'ai vu dans une décision que le magasin ARNO situé rue du Général de Gaulle avait arrêté. La Ville a préempté. Nous voudrions savoir ce que vous comptez faire.

**Le Maire** :

La raison est très simple. Le vendeur de l'époque avait trouvé une personne qui voulait installer une chocolaterie. Nous lui avons fait savoir que nous avons assez de vendeurs de chocolat dans la ville et qu'il n'était pas nécessaire d'en mettre plus. Il a quand même continué dans sa démarche, d'où la décision de préempter finalement le lieu. Nous avons une solution qui devrait être rapide. Un fromager pourrait venir s'installer. Nous sommes en recherche. Mais installer un chocolatier en face d'autres ... Il fallait arrêter les choses le mieux possible.

## **1°/ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - AVIS SUR LE PERIMETRE D'UN EPCI A FISCALITE PROPRE ENTRE LES COMMUNES DE POISSY, ACHERES ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE**

### **Le Maire :**

Je ne vais pas vous faire tout l'historique. Je peux vous dire que la CDCI a décidé et a voté la création de cette intercommunalité de 3 communes. Nous pouvons regretter que certaines communes aient fait le choix d'aller vers les 2 Rives. Mais, en tous les cas, c'est la réalité. Le but de cette intercommunalité est quand même de travailler et de trouver demain des ponts pour rejoindre les 2 Rives. Nous n'étions pas dans l'obligation de passer cette délibération au Conseil municipal. J'ai décidé de la passer. Cela permettra le débat et l'échange. Cela me semble important. C'était de toute façon un accord. Mais il me semble important d'en informer l'ensemble des Conseillers qui sont ici.

### **Le Maire donne la parole à M. DEBUS :**

Sur ce fameux projet qui commence à se concrétiser et se concrétisera au 1<sup>er</sup> janvier 2014, j'ai apprécié que vous (et sûrement vos collègues, Maires d'Achères et de Conflans-Ste-Honorine) ayez fait une présentation pas plus tard que lundi dernier (lundi soir) à la salle Blanche de Castille. Vous êtes parti avant la fin. Donc, je me permets quand même de répéter ce que j'ai pu dire en public à cette occasion-là. J'ai remercié l'intervenant qui nous a fait la présentation. Il nous a fait un certain nombre de rappels, ce qui était très bien également par ailleurs. Par contre, je suis resté un tout petit peu sur ma faim dans le sens où j'attendais de voir peut-être pas le projet tout ficelé mais en tout cas des pistes sur lesquelles on aurait pu effectivement essayer d'avancer. Or, il n'en a rien été. Clairement, voilà ma question : où sont les projets ? Vers quoi s'avancerait-t-on ? Il y avait quand même une délibération le 9 mai 2012. Vous l'avez rappelé. Depuis le 9 mai 2012, il ne s'est pas passé grand chose, sauf erreur de ma part (ou alors j'ai dû louper un truc). Bientôt 10 mois plus tard, on n'a pas avancé d'un pouce si ce n'est d'avoir une très bonne présentation mais le côté applicatif ... Pour l'instant, ce n'est pas du tout développé et, là, on a quand même un délai qui se rapproche. On n'a quand même plus que 10 mois pour essayer de faire quelque chose en commun. En plus, il faut y associer les 2 autres communes. C'était ma remarque sur le sujet. Evidemment, je voterai contre. Je n'étais pas là le 9 mai 2012 mais j'avais indiqué par ailleurs que je n'étais pas favorable à la façon dont cela se passait.

### **Le Maire donne la parole à M. BERTRAND :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je tiens à m'excuser de ne pas être venu à la réunion lundi mais la grippe m'a retenu chez moi.

Cela fait longtemps que l'on parle de ce projet d'intercommunalité. Cela fait longtemps que l'on en débat ensemble. Lorsque l'on est arrivé dans la mairie en 2009, je vous avais proposé de faire une association de préfiguration pour justement mettre en place ce choix d'intercommunalité, de ne pas décider de façon arbitraire mais de prendre commune par commune et de voir quels étaient nos intérêts en tant qu'élus Pisciacais de marier Poissy avec telle ou telle ville. Cette association n'a pas vu le jour. Vous avez décidé de ne pas la faire en me disant de ne pas m'inquiéter, que vous alliez vous en occuper, que cela ne sera surtout pas politique mais dans l'intérêt de la Ville. Je vous ai fait confiance. J'ai même demandé à l'époque que l'on fasse un référendum pour que cela soit vraiment démocratique. On en avait parlé. Je trouvais normal que les Pisciacais choisissent les villes qui allaient se marier avec Poissy. Les Pisciacais vivent sur la

Ville. Ils ont l'habitude d'y travailler ou d'aller dans des gymnases ou autres pour leur quotidien. Donc, il me paraissait logique que ce soit à eux de décider, plus que nous. Ma crainte était que cette intercommunalité soit plus politique que sur d'autres thèmes. Finalement, je me rends compte que, gentiment, petit à petit, cela se met en place. On a aujourd'hui une intercommunalité avec des villes de gauche (Achères, Conflans). C'est une intercommunalité politique plus qu'une intercommunalité économique. Je rebondis sur un point. On a voté en fin d'année 2012 un budget assez conséquent pour une étude de prospective économique de la Ville de Poissy (cent et quelques mille euros) pour justement savoir ce qu'allait devenir Poissy dans les années à venir. Donc, on met en place aujourd'hui une intercommunalité avec des villes sans savoir ce que donne cette étude. Cette étude va-t-elle nous dire que la prospective économique de Poissy est avec Les Mureaux ou Saint-Germain alors que l'on aura mis en place une intercommunalité avec Conflans. J'ai l'impression que l'on inverse les choses. Cette étude aurait dû être faite avant. Cette étude aurait dû nous servir à mettre en place entre autre l'intercommunalité. Je regrette aujourd'hui que cette intercommunalité soit pour moi uniquement politique. Vous allez me dire que vous avez ouvert sur Villennes car c'est une ville de droite. On sait très bien que l'ouverture de Villennes consiste à étendre un pont pour Vernouillet. Vous allez dire que c'est un coût. Je ne sais pas ce que vous voulez. Depuis le départ (2009), je vous dis que vous allez faire une intercommunalité politique. Vous m'avez dit non. Résultat des courses : elle est politique. Je le regrette. Donc, personnellement, je voterai contre.

#### **Le Maire :**

Excusez-moi, Monsieur DEBUS. Je vais commencer par répondre à Monsieur BERTRAND car il a loupé une partie du film. L'association de préfiguration a été créée et j'ai invité toutes les villes (jusqu'à Saint-Germain-en-Laye) à venir. Toutes ces villes n'ont pas voulu venir par rapport à des stratégies politiques. Seul le Maire de Villennes a eu le courage de venir, de se poser la question et de s'interroger. Mais cette association de préfiguration a été arrêtée, cassée. J'ai été dans l'obligation d'en informer la préfecture. Le préfet, sur une stratégie très politique, avait décidé que les Villes de Villennes, Morainvilliers, Médan, Vernouillet, allaient rejoindre les 2 Rives. Il nous avait mis de fait avec Saint-Germain et des villes comme Louveciennes ... Je ne sais pas si la Ville de Louveciennes a à voir avec le développement économique et l'avenir de Poissy, Mais, enfin, c'était comme cela. Là, les questions se sont posées. Il y avait beaucoup de questions. Je suis allé voir le président des 2 Rives. La réponse a été très claire. Il a dit que Poissy n'était pas souhaitée tout de suite car elle est une grande ville et elle fait peur. Il nous restait 2 solutions : soit se mettre sous la houlette de Saint-Germain (avec Louveciennes), soit aller avec les 2 villes qui voulaient travailler avec nous (en l'occurrence Conflans et Achères). Je n'ai pas du tout envie de rentrer dans le débat politique. Cela a-t-il du sens ? Oui. Cela a du sens car les Villes d'Achères, de Conflans et de Poissy, avec les 2 Rives, sont aujourd'hui dans la confluence avec toute la communauté de Cergy-Pontoise. Aujourd'hui, ces 3 villes sont un peu en difficulté. Lorsque nous nous asseyons à la table des échanges, des négociations, nous voyons que les 2 Rives sont vraiment construites, que Cergy-Pontoise, elle, est vraiment construite, et que 3 villes doivent finalement apprendre à parler de la même voix. Donc, la cohérence de créer une association de préfiguration et dans un deuxième temps une communauté de communes ou d'agglomération est présente. En fait, cette décision n'existe que depuis le mois de décembre, au moment où la CDCI a choisi, a tranché, en disant qu'elle autorisait Achères, Conflans et Poissy à faire une communauté de communes. Je suis le seul Maire à défendre une communauté d'agglomération. Je souhaite que la Ville de Poissy, avec ses partenaires, s'installe et puisse s'asseoir à la table des négociations avec la confluence qui prévoit quand même notre avenir pour le développement économique et autre de manière forte et non pas de manière faible. S'il s'agit d'une communauté de communes, nous risquons d'être faibles.

Monsieur DEBUS me remercie pour la soirée. Mais rien ne s'est passé car la décision date en fait du mois de décembre. Dès le mois de décembre, les villes se sont mises à travailler. Il fallait faire un appel d'offres. Il a fallu du temps. Nous avons trouvé la société SEMAPHORE qui nous fait l'étude aussi bien juridique que financière et en terme de formation. Cette société a en tous les cas compris ce que je voulais. Il fallait absolument faire comprendre aux élus et leur faire toucher du doigt la complexité de la création d'une intercommunalité, principalement sur le choix de celle-ci. Choisir une communauté de communes ... Il est préférable d'inscrire en 2014 une communauté d'agglomération qui nous positionnera de manière plus forte et qui nous permettra d'échelonner dans le temps les sujets que nous avons envie de mettre en commun. Nous ne sommes pas dans l'obligation de tout faire tout de suite. Donc, nous en sommes là. Nous sommes en plein travail. Lundi soir, vous avez eu cette réunion. Vous en aurez d'autres. Je pense que nous essaierons à chaque fois de vous faire des retours pour vous montrer un peu l'évolution des choses. Sur la communauté réelle, posons-nous la question puisque nous sommes là et que nous sommes entre nous. Cela a-t-il du sens ? Oui car Conflans, Achères et Poissy sont situées le long de la Seine. J'aurais souhaité que Villennes, Médan, Vernouillet, Orgeval, Morainvilliers ... Là, nous aurions peut-être été majoritaires par rapport au nombre d'habitants mais, en tout les cas, pas en nombre de sièges sur le plan politique. Ces villes sont plutôt à droite, à mon avis. Donc, cela n'a pas pu se faire. En tout les cas, au niveau de ma responsabilité, je me bats pour Poissy. Et je me bats pour que Poissy continue justement à être un peu centrale et à rayonner, et ne se fasse pas manger dans certaines situations. Si nous avions été avec Saint-Germain, nous aurions été un peu en minorité. La Ville de Saint-Germain aurait été centrale et non plus Poissy. Nous savons bien, comme il a été dit lundi soir, qu'il manque beaucoup de centralité dans les intercommunalités, sauf en province. Mais, dans la Région Parisienne, il n'y en a pas beaucoup. Et je continue à penser que Poissy doit être la ville centrale dans son secteur, autour des rives de la Seine, pour être très forte. Sans cela, Cergy-Pontoise risque de nous manger. Les risques sont importants. Là, ce ne sont pas des discussions uniquement politiques. Même si, demain, en 2040, une autre personne me remplace, je souhaite qu'elle garde ce même esprit de faire en sorte que Poissy soit quand même une ville centrale.

**Le Maire donne la parole à M. DEBUS :**

A la limite, je dirais que je partage aussi ce point de vue. Mais il aurait peut-être fallu avoir un peu plus d'anticipation. De toute façon, nous sommes effectivement « coincés » entre Cergy et Versailles. Pour ma part, il aurait fallu s'orienter vers la création d'un pôle qui fasse vraiment contrepoids entre ces 2 agglomérations et voir beaucoup plus large, avec les 2 Rives, y compris même, s'il le fallait, avec Louveciennes (en allant jusque-là), mais certainement pas à 3 communes seulement.

**Le Maire :**

Monsieur DEBUS, je crois que nous allons un jour pouvoir se rejoindre. J'ai vraiment profondément le souhait d'une grande agglomération qui s'étende des Mureaux à Saint-Germain (si ces villes veulent venir avec nous) et que cette grande agglomération puisse être forte dans ce secteur. Evidemment, il y a Versailles. Il y a la ville nouvelle de Saint-Quentin. Il y a Cergy-Pontoise. Nous devons être forts dans notre secteur. Maintenant, je voudrais juste souligner que le Président de l'agglomération de Cergy-Pontoise (mon ami LEFEBVRE) transpire un peu lorsqu'il me voit arriver à la table des discussions car je ne lui fais pas de cadeau. Je n'ai pas envie que Poissy devienne demain un paramètre de régulation du développement économique de Cergy-Pontoise et que nous n'ayons que des habitations où les gens viendraient le soir. Donc, un vrai travail est entrepris. Achères et Conflans sont des villes

respectables avec lesquelles nous avons des petites choses en commun. En tout les cas, nous avons déjà la Seine. C'est déjà une première chose. Il y a des enjeux importants. Un port devrait normalement être créé à Achères mais il bat un peu de l'aile en ce moment. Nous avons des discussions sur l'A 104. Nous avons déjà plein de projets communs. Croyez-moi. Lorsque les 3 Maires discutent, ils ne sont pas d'accord sur ces projets-là. Donc, c'est déjà compliqué. L'intercommunalité est toujours compliquée. Nous sommes dans l'obligation, par la loi, de la faire. Autant la faire le mieux possible. Si j'étais demain le Président de cette agglomération, mon premier acte consisterait à réunir tout de suite autour de la table le Président des 2 Rives, le Président de l'agglomération des Mureaux et le Président de l'agglomération de Saint-Germain pour travailler ensemble et réfléchir sur l'avenir de notre secteur ensemble. Je ne peux que regretter que d'autres villes aient préféré rejoindre les 2 Rives. Je sais que j'avais choqué dans la presse lorsque j'avais dit qu'il serait difficile d'expliquer à Villennes et Orgeval leur mariage avec Chanteloup. Les gens de Chanteloup sont tout à fait respectables. Donc, nous voyons bien qu'il y a des enjeux pour les 20 prochaines années. Ils sont d'une importance considérable. Si les gens qui ont des ambitions futures ne sont pas conscients de cela, j'ai bien peur que Poissy soit perdante dans ce secteur. Je regrette vraiment d'être arrivé à la tête de cette commune sans agglomération déjà faite ou préparée. A une certaine époque, elle aurait pu se faire. Elle serait certainement très forte aujourd'hui.

**Le Maire donne la parole à M. DEBUS :**

A ce moment-là, n'aurait-il pas été mieux de basculer avec Saint-Germain et avec Louveciennes (s'il fallait aller jusque là). Cela aurait peut-être engagé tous les autres (Orgeval, Villennes, ...) à se joindre à nous. Là, on aurait de fait eu une position centrale, géographiquement parlant. C'est vraiment cela que je regrette. Je comprends bien que vous ayez effectivement un objectif à plus long terme, jusqu'à dire que je le partage. Mais, pour moi, il y avait un autre moyen d'y parvenir, et peut-être plus rapidement.

**Le Maire :**

Vous, Monsieur DEBUS, qui êtes habitué à négocier dans des entreprises pour faire des restructurations ... Il y a différentes manières de se mettre autour de la table. Poissy n'a pas demandé à aller à Saint-Germain. Poissy a invité Saint-Germain à venir dans l'agglomération que nous vous proposons. Saint-Germain a refusé. Ce n'est pas du tout la même chose. Lorsque nous discutons avec les gens et que nous leur demandons s'ils veulent que nous les rejoignons ... C'est différent de leur dire : « Venez avec nous. Nous vous accueillons ». Saint-Germain a refusé.

**Le Maire donne la parole à M. DEBUS :**

Il y avait une première proposition qui était d'intégrer d'emblée Saint-Germain dans ce que l'on appelle Seine et Forêt (je ne sais plus si c'est le bon terme), sachant qu'à l'époque, Orgeval, Villennes, Morainvilliers et d'autres ne s'étaient pas encore prononcés. Donc, il y aurait peut-être eu un effet d'appel d'air pour que ces communes aillent vers Seine et Forêt et non pas vers la CRA2RS.

## **Le Maire :**

Pour tout vous dire, on me reproche de faire une agglomération politique. Je pense que le choix de Villennes, de Médan, d'Orgeval et de Morainvilliers est politique. C'est bien là où est le fond du problème. Dans l'intercommunalité, il n'y a pas de politique au sens habituel des communes pour la simple et bonne raison que, parmi les 52 conseillers, il y a des gens de la majorité et d'autres de la minorité des villes. Donc, tout cela se recoupe et fait des forces de discussion, des forces d'échange.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 15 votre contre :**  
**M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ**  
**M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH**  
**Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER**  
**Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

## **2°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CONCLUSION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LA MISE EN PLACE DES EMPLOIS D'AVENIR ENTRE LA VILLE DE POISSY ET LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DE POISSY EN PRESENCE D'UN REPRESENTANT DE L'ETAT**

### **Le Maire :**

Compte tenu des évolutions de carrière des agents municipaux et des besoins des services, il faut modifier bien sûr le tableau des effectifs.

Le service Hygiène Scolaire du Pôle Politiques Educatives compte à ce jour 8 agents. 5 d'entre eux exercent leur mission à temps plein et 3 ne travaillent que les lundi, mardi, jeudi et vendredi des périodes scolaires, soit l'équivalent d'un 65 % d'un temps complet. A ce jour, les 3 agents concernés sont affectés sur un emploi à temps complet, qu'ils occupent à temps partiel. Il convient de régulariser leur situation. C'est pourquoi il est proposé de créer 3 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et de supprimer 3 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le poste de directrice de la crèche Le Petit Prince est vacant depuis octobre 2012. Il était occupé par un médecin de 2<sup>ème</sup> classe. Il convient de supprimer le poste de médecin de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste de puéricultrice de classe normale afin de régulariser le poste.

Un animateur non titulaire du Centre André Malraux a été mis en stage sur le grade d'adjoint d'animation. Il y a donc lieu de créer un grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer un poste d'animateur à temps non complet.

Je vous rappelle que la Ville avait recruté une quinzaine de CAE. Pour certains d'entre eux dont le contrat prend fin en 2013 et pour lesquels un bilan positif a été établi, il convient de créer 6 postes sur des grades accessibles par recrutement direct : adjoint administratif, adjoint technique et adjoint du patrimoine.

A la suite de la parution de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, et afin de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi de 16 à 25 ans, la Ville a décidé de créer 25 contrats d'avenir.

**Le Maire** donne la parole à **Mme XOLIN** :

Il s'agit d'une explication de vote. Notre groupe regrette cette pratique qui consiste à mettre dans une même délibération 2 sujets différents. Concernant la modification du tableau des effectifs, nous avons l'habitude effectivement de nous abstenir parce que nous considérons que la gestion du personnel est de votre fait et que nous n'avons pas à y prendre part. Par contre, concernant l'encouragement pour l'emploi des jeunes, nous aurions souhaité pouvoir voter pour. Mais, malheureusement, nous sommes contraints à nouveau à l'abstention et nous souhaitons profiter de cette délibération pour protester à nouveau contre cette pratique trop fréquente qui consiste à mettre 2 sujets proches mais distincts dans une même délibération et qui nous empêche de délibérer correctement.

**Le Maire** :

Pendant 18 ans, j'étais à votre place. J'ai vécu exactement la même chose et c'est effectivement très compliqué. Aujourd'hui, nous votons sur le fait de créer ces 25 postes. Je vous promets de vous apporter demain toutes les informations nécessaires qui vous permettront de savoir dans quels secteurs ces 25 postes ont été créés.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Effectivement, il y a bien mélange. Je me serais abstenu mais il y a les postes d'avenir. Donc, je vote pour.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions : M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

**3°/ CHANGEMENT DE DESTINATION DES PARCS DE STATIONNEMENT PRIVÉS DES PARKINGS « LE PINCERAI », « CLAUDE MONET », « LA ROSERAIE » ET « COURS DU 14 JUILLET »**

**Le Maire** donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

Par délibération des 18 janvier 1985 et 20 octobre 1986, puis par décision du Maire des 22 juillet 1996 et 18 août 2000, la Ville de Poissy avait décidé de créer des parkings privés. Ces parkings sont actuellement loués à des particuliers ou à des entreprises dans le cadre de conventions de courte ou de longue durée.

Devant le manque de parkings disponibles en surface, la Ville de Poissy envisage de changer la destination et l'affectation de ces parkings privés en les transformant en parkings publics payants ouverts à tous suivant les modalités suivantes (tous ces parkings se verront dotés d'emplacements pour les vélos et les motos, sauf celui appelé Cours du 14 Juillet) :

Parking du Pincerais : 6 bis, rue Jean-Claude Mary

La rue du Général de Gaulle, actuellement en zone de circulation apaisée, présente un nombre de places de stationnement limité. Afin d'équilibrer l'offre de stationnement dans ce secteur, il est utile de dégager une offre complémentaire sur les périphéries de cet axe. Ce parking d'une

grande capacité et situé juste en retrait de la rue du Général de Gaulle permettrait de répondre à cette demande. Ce parking privé communal situé dans la zone « courte durée » « zonage de stationnement payant » serait donc proposé en stationnement public payant avec la tarification horaire applicable à cette zone.

#### Parking Claude MONET : 6, rue Basset

Ce parking est situé à proximité de différents équipements (site touristique de la Collégiale, Musée du Jouet, établissement médical Saint-Louis, crèche, espaces verts). En conséquence, cette ouverture en parking public contribuerait à renforcer les possibilités de stationnement dans tout le quartier environnant de la clinique Saint-Louis. Ce parking privé communal situé dans la zone « moyenne durée » (zonage du stationnement payant) serait donc proposé en stationnement public payant avec la tarification horaire applicable à cette zone.

#### Parking de la Roseraie : 5, rue Frémont

Ce parking se trouve à proximité d'établissements recevant du public (crèche Saint-Louis, clinique Saint-Louis) et d'espaces verts (parc Meissonier et futur skate park). Ce parking privé communal est dans la zone « moyenne durée » (zonage du stationnement payant). Il serait donc proposé en stationnement public payant avec la tarification horaire applicable à la zone.

#### Parking Cours du 14 Juillet : Cours du 14 Juillet

Ce parking est situé sur le Cours du 14 Juillet, lieu de promenade en bord de Seine. Le stationnement de véhicules dans le mail du Cours du 14 Juillet est interdit par les autorités, et cela pour des raisons environnementales. Afin d'éviter que les véhicules ne se garent de manière récurrente en bord de Seine, il est proposé d'augmenter l'offre de stationnement côté opposé par rapport à la voie. Ce parking privé communal qui se trouve dans la zone « moyenne durée » (zonage du stationnement payant) serait donc proposé en stationnement public payant avec la tarification horaire applicable à la zone.

En conséquence et compte tenu de cette nouvelle affectation des parkings et des aménagements prévus, les conventions de location de place de stationnement privé conclues avec des tiers seront résiliées conformément aux dispositions contractuelles.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

#### **Le Maire donne la parole à M. RAYNAL :**

Cette délibération appelle plusieurs commentaires. Vous êtes, depuis plusieurs années maintenant, le champion de la concertation. En tous les cas, c'est comme cela que vous l'exprimez souvent. J'ai encore constaté tout ce que vous avez pu déclarer lors de votre intervention à l'occasion de l'inauguration de la Maison de la Parentalité. Donc, concertation ... Très bien. A priori, cette décision arrive ce soir devant le Conseil municipal. Les personnes concernées qui auront leur abonnement résilié ne sont pas au courant. Il serait peut-être bien de les informer à un moment donné de l'histoire, ne serait-ce qu'à la fin de leur contrat, qu'il n'y aurait pas de reconduction en raison de la décision de la Ville de Poissy de changer les modalités. On en a déjà eu quelques échantillons. Dans l'un des numéros du Pisciacais, il était indiqué que c'était sans doute la bonne idée de remettre ces parkings en parkings publics quand vous expliquiez qu'il fallait que la rue du Général de Gaulle ne soit pas simplement une zone de

circulation apaisée mais purement et simplement une voie piétonne avec la disparition de toutes les places de stationnement. Vous vous souvenez de l'histoire. On en a déjà parlé et je crois ici même. Donc, la concertation est un peu en panne. C'est dommage. Et il y a la solution de remplacement. Cela ne fonctionnait pas si mal que ça. Comme vous le dites, les utilisateurs sont des commerçants, des professions libérales, parfois des riverains. Toutes les maisons de ce secteur géographique (je pense à la rue Jean-Claude Mary) ne possèdent pas de garage. Donc, il était bien de rendre service aux administrés et d'avoir des abonnements. Il existe un mode de stationnement différent de celui de la zone de stationnement payant. Nous savons tous que, d'une manière stricto sensu, nous ne pouvons pas créer un tarif résidentiel. Poissy n'est pas suffisamment grande. Des zones de stationnement publiques ou privées permettent ce genre d'abonnement à l'année. Cela rendait service. Il est dommage de casser quelque chose qui fonctionne. Il est dommage d'embêter un petit peu dans leur quotidien les commerçants, les professions libérales, les salariés ou les riverains. Que leur propose-t-on comme solution de remplacement ? Si on les informe en amont de ce qui va se passer, il est bien aussi de leur proposer une solution. Je ne suis pas persuadé que les parkings que vous avez cités accueilleront davantage de population qui viendrait pour faire ses courses. On sait très bien que, visuellement, lorsque l'on est dans une zone, on y va. Quand on est masqué par l'urbanisme, on n'y va pas. Stationner sa voiture sur le parking de la rue Bassot pour aller faire ses courses dans le centre ville ... Je ne suis pas persuadé que cela fonctionne. Je suis loin de penser que cela ne fonctionnera pas. C'est un peu dommage aussi. On verra avec le temps. Mais, lorsque je fais l'addition, cela fait quand même beaucoup de bonnes raisons pour voter contre cette délibération.

#### **Le Maire :**

D'abord, je vous remercie vraiment, Monsieur RAYNAL, de nous faire le procès de la non-concertation. Une grande majorité des locataires de ces parkings ont été informés. Un certain nombre de personnes m'ont écrit (les locataires du parking du Pincerais par exemple). Nous prenons en considération leur questionnement. Nous allons réfléchir quant aux possibilités de ce parking. Je vous rappelle quand même qu'un parking de 150 places a été ouvert à la gare. Il y a plein d'autres possibilités d'évolution. Il y a ceux qui voient l'intérêt général des Pisciacais qui, eux, vont trouver des places supplémentaires, et il y a ceux qui ont des situations particulières pour lesquelles nous avons toujours essayé de regarder et de voir de quelle manière nous pouvions y répondre.

Je voudrais juste rajouter une chose. Aujourd'hui, nous ne faisons que qualifier ou requalifier différemment ces parkings. Ensuite, nous sommes quand même des gens sérieux. Nous allons voir comment nous allons les aménager et ce que nous allons en faire. Monsieur Daniel LOBJEOIS a presque tout lu. Nous allons prendre le temps nécessaire. Mais il fallait pouvoir les déqualifier pour entrer justement dans quelque chose d'un peu plus rapide et trouver des solutions d'aménagement de l'ensemble de ces parkings, voire même de signalisation (ils ne sont pas signalés aujourd'hui), voire même peut-être d'autres types d'espaces. Nous sommes en train de réfléchir un petit peu à tout cela.

Vous votez contre la délibération. C'est bien. Mais, aujourd'hui, elle ne sert qu'à une seule chose : changer vraiment le statut et la direction de ces parkings. Ensuite, nous verrons ce que nous en ferons.

**M. RAYNAL :**

On peut peut-être aménager à l'intérieur de cette superficie une zone spécifique pour conserver quelques situations qui, me semble-t-il, seront difficiles à résoudre, soit parce qu'il y a des conventions à long terme ...

**Le Maire :**

Je vais vous dire tout de suite que c'est prévu, si cela peut vous rassurer.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Melle WOELFLÉ M. MARIETTE, et 11 voix contre : M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

**Le Maire** donne la parole à **M. BLOCH :**

C'est juste un aparté rapide. Il y a 2 ans, j'avais demandé que l'on écrive de façon correcte le mot « Meissonier », ancien Maire de Poissy. Je vois que les mêmes erreurs sont reproductibles. Au milieu de toutes les erreurs des délibérations proposées, celle-là n'a pas été corrigée.

**Le Maire :**

J'en prends acte.

**M. BLOCH :**

« Meissonier » avec un seul n, s'il vous plaît.

#### **4°/ CHOIX DU MODE DE GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES ALIMENTAIRES ET AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE**

**Le Maire** donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Bonsoir à toutes et à tous.

La Ville dispose de 2 marchés : l'un en centre ville, sous la halle couverte et place de la République, et l'autre sur le quartier de Beauregard.

Le marché du centre ville a lieu 3 fois par semaine le matin : le mardi, le vendredi et le dimanche. Il comporte environ 80 commerçants.

Le marché de Beauregard se déroule le jeudi et le samedi matin. Il comporte environ 46 commerçants le jeudi matin et une dizaine de commerçants le samedi.

Il y a en ce moment la gestion directe, dans le cadre d'une régie. La Ville s'occupe du placement et de l'encadrement des commerçants, de l'animation, de la perception des différents droits et taxes, de la gestion des relations avec les usagers, de la prospection de nouveaux commerçants, etc ...

Nous avons donc la possibilité de déléguer, soit par l'affermage, soit par la concession.

L'affermage correspond à notre délégation puisque l'investissement essentiel est la halle. La Ville en a fait l'investissement.

Il serait maintenant question d'une gestion. La gestion déléguée permettrait un niveau de qualité meilleur que celui constaté actuellement, une augmentation du nombre de commerçants (puisque le concessionnaire aura en portefeuille plusieurs commerçants - il pourra en faire venir et donc étoffer la demande sur la place), une amélioration de la qualité du service rendu, la présence constante d'un placier de la société sur le marché, des animations régulières, en somme une gestion normale et courante.

Il est bon de rappeler aussi que des villes environnantes ont délégué, telles que Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Saint-Germain, Verneuil, Achères, Les Mureaux et Conflans-Sainte-Honorine.

Il vous est donc demandé, chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public.

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER** :

Le 3<sup>ème</sup> marché (celui de Saint-Exupéry) n'est-il pas dans le lot ?

**Le Maire** :

Non.

**M. MONNIER** :

Pourquoi ?

**Le Maire** :

Voulez-vous me faire dire qu'il marche difficilement ? Je vous le dis. Voilà. C'est regrettable. Croyez-moi.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

#### **5°/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2013 (DEBAT SANS VOTE)**

**Le Maire** :

Nous allons engager ce débat. J'en ai fait tellement ici. Il faut bien échanger. Je vais laisser la parole en tous les cas à Monsieur Jean-Claude DUQUESNE, mon adjoint, chargé de vous détailler, de vous préciser les grandes masses de ces orientations budgétaires. Puis je vous laisserai la parole, bien sûr. Je la reprendrai pour clôturer le débat et vous apporter des réponses que chacune de vos interventions viendrait à soulever.

Mais avant de céder la parole à notre collègue, Jean-Claude DUQUESNE pour la présentation, je peux déjà vous dire, pour éviter un peu les envies de polémique, que nous avons choisi de ne pas augmenter la pression fiscale en 2013. Par contre, nous avons dans l'idée d'engager une perspective progressive d'une réduction pluriannuelle de cette part communale de la fiscalité locale. C'est-à-dire que nous avons beaucoup travaillé. Nous sommes dans une vraie dynamique à moyen et long terme malgré les retraits de l'Etat. Vous le verrez tout à l'heure.

Je voudrais aussi souligner que nous ne faisons quasiment pas appel à l'emprunt pour l'année 2013. Je pense que Monsieur Jean-Claude DUQUESNE vous le dira. C'est quand même aussi une nouveauté dans la commune.

**Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :**

Bonsoir, chers collègues,

Il me revient donc d'ouvrir ce débat d'orientations budgétaires 2013 que le Code général des collectivités territoriales nous demande de tenir.

L'activité économique connaît actuellement des difficultés dans notre pays. La croissance est au point mort, avec 0 % en 2012, ce qui traduit un net ralentissement par rapport à 2011. De plus, ce ralentissement n'est pas propre à la France. Tous les experts annoncent pour 2013 une aggravation du chômage dans toute l'Europe. Ce contexte difficile a conduit le gouvernement à engager un vaste programme de maîtrise des comptes publics auquel toutes les collectivités locales sont associées. Celles-ci connaîtront en 2013 une nouvelle année de stabilisation en valeur des grandes dotations de l'Etat à leur égard. Elles subiront aussi une réduction des compensations d'exonérations fiscales et une augmentation significative du prélèvement effectué au titre du fonds de péréquation intercommunale, comme cela avait été annoncé dès la création de ce dispositif.

Face à cette situation, l'équipe municipale a formulé un postulat en affirmant que ces contraintes externes, bien que pleinement acceptées, ne devaient ni freiner, ni modifier fortement la mise en œuvre des projets qu'elle a décidé de promouvoir, tant dans le domaine des services à la population que dans celui de l'équipement de la ville. Tout le travail d'analyse budgétaire qui a été effectué avec le concours des services a eu pour objectif de préciser les modalités de la mise en œuvre de l'action publique locale et de confirmer la réalisation des programmes d'investissement engagés l'année dernière ou prévus cette année.

Ensuite, l'équipe municipale a décidé - et c'est la deuxième grande orientation du budget 2013 - que la participation de la ville à l'effort national de maîtrise des comptes publics ne pouvait en aucun cas justifier une augmentation des impôts locaux. C'est ce que Monsieur le Maire vient de vous préciser. Les taux de la fiscalité directe locale ne connaîtront donc pas d'évolution en 2013.

Ces deux orientations nécessitent de définir avec le maximum de précision le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement pour 2013, ce qui n'est pas plus aisé cette année que les années précédentes.

Tout d'abord, la dotation globale de fonctionnement (la DGF) diminue comme l'année dernière de 2 % environ et se situera à 9,9 millions d'euros.

En 2012, la commune s'est retrouvée éligible à la dotation de solidarité urbaine à hauteur de 445.882 euros. Cette dotation devrait être reconduite en 2013. Mais, si ce n'était pas le cas, la Ville toucherait la moitié de cette somme en 2013 et plus rien au-delà.

La loi de finances 2013 autorise une revalorisation des valeurs locatives de 1,8 %. De ce fait, le produit des impôts ménages de la commune passera de 27.187.528 euros, valeur effectivement obtenue en 2012, à 27.676.904 euros en 2013, soit une augmentation de 489.375 euros.

Le produit de la CFE augmentera dans la même proportion, passant de 8.461.490 euros à 8.613.795 euros. Mais, en 2013, le régime des remises accordées par la municipalité est différent de celui de 2012 conformément à la délibération votée en janvier. En 2012, le montant global de ces remises est de 131.274 euros. Il devrait se situer à environ 200.000 euros en 2013.

Les compensations d'exonérations fiscales annoncées traduisent une diminution de 15 % par rapport à 2012.

Les versements de l'Etat au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sont affichés au même niveau qu'en 2012, de même que les produits nouveaux de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), tout cela car nous n'avons eu aucune information de la part des services fiscaux.

Par contre, ceux-ci ont annoncé une réduction importante en 2013 du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le produit de cette contribution qui est issue de l'ancienne taxe professionnelle est de 4.754.681 euros en 2012. Il sera, selon les indications des services fiscaux, de 3.251.557 euros en 2013, soit une réduction de plus de 1.500.000 euros.

Les prévisions actuelles conduisent à des recettes de fonctionnement 2013 inférieures d'environ 700.000 euros à celle annoncées pour l'année 2012.

Comme les premières conclusions du compte administratif 2012 font apparaître un excédent de fonctionnement satisfaisant, on s'orienterait donc vers l'utilisation d'une partie de celui-ci pour conforter le montant des recettes de 2013.

Mais ce problème rencontré au niveau des recettes appelait un effort certain pour réduire les dépenses sans toutefois rien supprimer d'essentiel et sans nuire à la qualité des actions menées.

Un important travail d'analyse des dépenses a été engagé par les services, en collaboration avec les élus, pour n'inscrire au budget que des actions réalisables dans l'année à venir et limiter les marges d'incertitude sur le chiffrage de chacune d'entre elles. Ce long travail s'est avéré positif car les dépenses de fonctionnement 2013 devraient s'établir à 72,6 millions d'euros, soit à une valeur inférieure de près de 2 millions d'euros à celles du budget primitif de 2012.

Je me permets d'insister sur ce constat qui traduit un remarquable renversement de tendance. En 2011, les dépenses inscrites au budget primitif dépassaient de 2,6 millions celles de 2010. En 2012, le dépassement était de 3 millions d'euros par rapport à 2011. En 2013, grâce à la mutualisation des moyens et à l'analyse précise des besoins et des coûts, il est possible d'afficher non pas un plus 2 millions sur les dépenses mais un moins 2 millions.

Dans des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel, y compris les contrats passés avec les entreprises adaptées pour le nettoyage des rues par exemple, sont évaluées à 36,6 millions d'euros, soit 50,3 % du total. Au budget primitif 2012, elles étaient estimées à 36,1 millions d'euros. Le surcoût de 500.000 euros s'explique essentiellement par la prise en compte de la revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C et B, par la stagiairisation de 16 agents employés en CAE dont on vient de parler, et par la mise en place de 25 « Contrats Avenir ». Ces dispositions ont été présentées au Comité Technique Paritaire le 19 février dernier.

En investissement, les programmes lancés en 2012 par la signature de contrats de maîtrise d'œuvre sont confirmés. Il s'agit de l'Espace Jeunesse, de l'Espace Habitants Saint-Exupéry et des travaux destinés à améliorer l'accessibilité de l'Hôtel de Ville. Ces 3 projets rentrent dans leur phase de réalisation qui s'étendra sur les années 2013 et 2014. La construction du skate park commandée en 2012 entre également dans sa phase active. Le chantier s'ouvrira à la mi mars.

La municipalité lance également un nouveau projet dans le quartier Saint-Exupéry avec l'implantation d'une nouvelle école. L'avis d'appel public à concurrence lancé début février a pour finalité le choix des architectes qui auront en charge la maîtrise d'œuvre de cette réalisation.

Mais ce programme d'investissement 2013 comprend aussi d'importants travaux sur la voirie communale, la réalisation d'un terrain synthétique et de plusieurs aires de jeux à Beauregard ainsi que la poursuite des actions destinées à favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite et l'accessibilité des bus.

Cela se traduit par un budget d'investissement conséquent mais aucun emprunt n'est inscrit pour financer les opérations de l'année 2013. Je confirme donc ce que disait Monsieur le Maire. Seul un emprunt de 500.000 euros contracté en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sera mobilisé en 2013.

Je vous ai ainsi présenté les grandes lignes du budget 2013 dans lequel le recul probable des recettes doit être impérativement compensé par une maîtrise des coûts en investissement comme en fonctionnement.

Je vous remercie pour votre attention.

**Le Maire donne la parole à M. DEBUS :**

En préalable, vous avez déjà répondu à une question essentielle pour moi qui était l'évolution des emprunts puisque l'on figure dans le peloton de tête des communes les plus endettées de France (chiffre 2011). C'est le premier point. Il n'y en aura pas en plus. Donc, super.

Qu'il n'y ait pas en plus d'évolution de la fiscalité locale ... Super. C'est un peu normal puisqu'il y avait quand même + 5 millions d'euros de recettes en 2011, + 7 millions en 2012, et l'on reviendra à + 5 millions en 2013, par rapport à la situation de 2010. On est déjà bien repu. Poissy et les Pisciacais en particulier ont déjà bien donné. Donc, il eut été dommage de devoir verser encore plus.

Merci.

**Le Maire donne la parole à M. BIHANNIC :**

Mes chers collègues, nous avons relevé les erreurs concernant les charges de personnel qui ont donné lieu à l'établissement d'un nouveau document. Nous continuons de penser qu'elles ne sont pas totalement fortuites. Elles pourraient même être le fruit de votre gestion du personnel. Ainsi, vous clamiez dans cette enceinte il y a quelques mois que si vous embauchiez beaucoup, ce n'était que pour améliorer les compétences dont vous aviez besoin au sein du personnel. On voit.

Nous n'insisterons pas sur la double erreur de la taxe sur le foncier bâti. Il lui manquait 13.000.000 euros. Vous lui rajoutez 1.313.000.000 euros. Il va falloir former le personnel à l'utilisation du tableur.

Concernant la dette, nous avons relevé à la page 18 qu'il n'était pas inscrit d'emprunt à ce jour pour 2013. Nous pensions que cela allait dans le bon sens, sauf ce petit bout de phrase : « à ce jour ». Mais vous venez de nous expliquer que c'était une décision définitive, qu'il n'y aurait pas d'emprunt.

A cette heure, la date de la Commission des finances n'est pas fixée. Nous sommes quelque peu impatients de voir le budget que vous allez proposer.

Merci de votre attention.

**Le Maire :**

D'abord, je voudrais vous dire, Monsieur DEBUS, que si vous aimez votre ville, ne venez pas dire que son taux d'endettement ... C'est totalement inexact. C'est déjà la première des choses. Nous pouvons faire des attaques politiques. Mais, là, nous sommes tous concernés et tous intéressés par la situation financière de la ville. Ne la dégradons pas.

Sur les erreurs, je suis désolé mais vous avez vu, Monsieur BIHANNIC, que nous les avons corrigées relativement vite. Je pense que la Commission des finances va vous permettre d'avoir une vraie vision du budget qui a été travaillé.

Mais je voudrais souligner une chose. Cela me semble important. Nous ne le rappelons jamais. Nous sommes arrivés en 2009. Votre majorité de l'époque avait surélevé la population de cette ville. Nous avons perdu 3,9 K€. C'est beaucoup. Comme vous l'aviez en plus surélevée, nous sommes devenus éligibles à la Région et nous avons été dans l'obligation de payer 1.679.000 euros, ce qui fait à peu près 5,5 K€. Cela fait 17,8 % dès 2009. Je sais bien que d'aucuns voudraient alerter les Pisciacais sur une mauvaise gestion. C'est presque logique. On retire les petites clochettes. Pour être sérieux, je crois que la ville a été très bien gérée. En même temps, aujourd'hui, nous sommes en situation de pouvoir lancer tous les projets et de les financer. C'est quand même pas mal.

A la place qui est la mienne, au centre (je parle évidemment de la centralité fonctionnelle et physique) de cette assemblée délibérante de la commune, je bénéficie d'une situation d'écoute privilégiée et d'une position d'observation assez riche de certains enseignements.

Situation d'écoute, d'une part, que je considère absolument indissociable à la fonction de Maire, qui me permet d'analyser, avec toute l'attention requise :

- les lignes de cohérence d'une grande partie des membres de cette assemblée,
- le soutien actif ou les réserves constructives de certains d'entre eux,
- mais également la récurrence compulsive, et souvent confuse, des interventions de quelques uns.

Position d'observation, d'autre part, qui me renseigne, y compris en périphérie de cette assemblée,

- sur les attentives manifestations d'assentiment de la même égale majorité,
- sur les expressions pudiquement retenues ou délibérément affichées des mêmes soutiens ou réserves,
- mais, pareillement, sur certaines ostentatoires postures, affichages compulsifs de quelques ambitions démesurées ou quelques avidités opportunistes.

Pour revenir à la situation d'écoute, qui est autrement plus importante pour ce débat d'orientations budgétaires, et donc pour les familles pisciacaises qui m'ont donné mandat pour améliorer leur qualité de vie, je viens apporter ma part d'éclairage des axes de cohérence des politiques publiques menées dans notre ville, depuis le début de ce premier mandat que m'ont confié une majorité de familles pisciacaises en 2008, et dont Jean-Claude DUQUESNE vous a détaillé et chiffré la présentation des grandes masses, ainsi que le contexte qui a prévalu à la préparation de ces grandes orientations du projet de budget primitif 2013.

Je ne reviendrai donc pas sur les difficultés financières qui contraignent toutes les finances publiques, et notamment celles des collectivités territoriales, depuis le début de la crise économique globale et son corollaire de crise de la capacité d'intervention publique dans les Etats de ce monde, avec plus d'acuité dans ceux de la zone euro.

Bien que je ne saurai m'empêcher de regarder avec un peu de désolation ce qui est sorti dernièrement des urnes en Italie, où la représentation et l'autorité publiques ont été, une fois encore, mises à mal par la politique spectacle dont d'aucuns, qu'ils se prétendent progressistes ou qu'ils s'affichent notoirement rétrogrades, ont abusé sans retenue, confondant l'action publique avec la communication compulsive, le débat politique avec les controverses outrancières.

J'ose encore espérer que ce type de dérive excessive et de vide politique ne viendra jamais entacher le mode de détermination démocratique des choix de nos concitoyens, à Poissy comme ailleurs.

Quand viendra le moment, je me ferai fort de continuer à préserver de la hauteur, de la dignité et de la tenue au débat public, mais également à exiger de la qualité, de la cohérence et du contenu aux projets proposés et aux politiques avancées, et ce, en considération à la haute idée que je me fais de la délibération démocratique comme au profond attachement que j'ai pour ma ville, la représentation de son image et l'harmonie de « vivre ensemble » qui doit y prévaloir.

C'est d'ailleurs dans ce même esprit que nous avons entrepris et continuons d'entreprendre la conduite des politiques publiques et la mise en œuvre progressive, maîtrisée et résolue des projets qui nous engagent devant nos concitoyens.

Ce budget 2013 confirme le produit des efforts consentis permettant la consolidation des grands équilibres budgétaires et leur corollaire de niveaux de ratios satisfaisants, notamment la maîtrise du niveau d'endettement, des charges de personnel et évidemment de la part communale de la fiscalité locale ... Mais comme je l'ai maintes fois répété, nous n'accomplissons pas ces efforts pour satisfaire une quelconque appétence excessive pour la rigueur financière ou l'austérité budgétaire. Nous les assumons d'abord et avant tout pour préserver, dégager et, désormais, accentuer notre capacité, à la fois, à répondre aux attentes de toutes les familles pisciacaïses, à réaliser notre « projet de ville », notre « projet de vie » sur la durée, mais également à contenir puis (pourquoi pas ?) à terme à inverser l'évolution de la pression fiscale.

Au risque de me répéter (mais n'est-ce pas une marque de cohérence de notre action publique ?), je vous réitère les 3 grands desseins que je vous ai formulés, ici même, lors du précédent débat d'orientations budgétaires et de la dernière présentation du budget primitif de la commune. Permettez-moi de vous remémorer cette formulation synthétique de ces 3 grands desseins que j'avais alors avancée en l'occurrence :

- le développement et l'aménagement maîtrisés,
- la solidarité et la prospérité équilibrées,
- la qualité et la vitalité partagées.

Comme l'année dernière, je dois rappeler que notre exigence de « développement et aménagement maîtrisés » de la ville demande à ce qu'un service public moderne, performant, attentif aux préoccupations des habitants et aux mutations de la société soit présent sur tout le territoire de Poissy.

C'est ce que nous continuons à réaliser, progressivement et résolument, pour imprimer durablement un développement humain et urbain, harmonieux et équilibré, volontaire et concerté, de notre ville mais également en vue de réussir une profonde réorganisation de notre fonctionnement urbain, pour que chaque composante du territoire s'articule avantageusement, s'intègre complètement et soit en parfaite résonance avec l'ensemble du territoire communal.

Faire dialoguer toutes les richesses des projets et des territoires entre eux, c'est la tâche ambitieuse que nous sommes en passe de réussir. Ces territoires de vie et de la ville se rapprochent et se lient progressivement, et chaque famille qui y vit se ressent de plus en plus comme complètement et simplement pisciacaïse. C'est ainsi qu'elle se voit projeter son avenir dans sa ville et s'autorise désormais tranquillement à voir ses enfants « bien grandir à Poissy ».

Après la réalisation dernièrement inaugurée de la réhabilitation et la requalification du patrimoine communal hébergeant désormais le service public dédié aux politiques en direction des familles et répondant aux enjeux de la parentalité, en l'occurrence « la Maison des Parents », ce sont d'autres espaces enrichissant l'offre d'ouvrages, d'équipements et de services au bénéfice des familles dont les travaux sont effectivement programmés pour cette année.

Ce « développement et aménagement maîtrisés » se traduira, notamment,

- par la programmation sur chaque secteur géographique de la commune de la réfection et la réalisation de nouvelles aires de jeux,
- par la réalisation attendue du terrain et des ouvrages connexes du skate park, sans attendre une hypothétique participation du Conseil Général,

- des travaux de réalisation d'un véritable nouveau complexe multisport, au-delà de la livraison attendue des terrains synthétiques, sur Marcel Cerdan,

- mais aussi par les travaux de rénovation requalifiant et réhabilitant à leur tour plusieurs squares de la ville, y compris au niveau de la place du Poète dont la concertation des riverains est rentrée dans sa phase de restitution.

Ces travaux programmés seront menés conjointement au lancement des chantiers pour de nouveaux équipements publics, en particulier ceux dont les dénominations intègrent les services publics auxquels ils sont dédiés, en l'occurrence :

- le nouvel « Espace Jeunesse » dans le cœur de ville,
- le futur « Espace Habitants » au nord est du territoire communal,
- le prochain « Espace des Aînés » qui devrait être également installé au carrefour du centre ville.

2 autres chantiers d'envergure verront leur traduction opérationnelle engagée cette année et continueront à être conduits jusqu'aux réalisations attendues des ouvrages.

Il s'agit, d'une part, des premières constructions des logements diversifiés, de la suite des équipements urbains prévus et des premiers aménagements programmés sur le site du projet de rénovation urbaine de la Coudraie, avec la prochaine identification de l'aménageur retenu.

Il s'agit, d'autre part, du prochain lancement de la construction d'une nouvelle école élémentaire, pour répondre aux besoins d'accueil sur le secteur du quartier Saint-Exupéry, avec le lancement du futur concours de maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement des espaces environnants, notamment pour améliorer continuellement l'ouverture du quartier à la ville, comme son accessibilité en général.

Ces réalisations participent du rehaussement des prestations et services publics prévus par notre « Projet de Ville / Projet de vie », celui de la « solidarité et prospérité équilibrées » sur toute la ville, comme celui de la « qualité et vitalité partagées » qui s'impriment (je le répète) progressivement, résolument et durablement dans le quotidien des familles pisciacaises.

Elles participent également de la progression de l'attractivité de la ville sous tous ses aspects. Attractivité engendrée par des nouveaux logements en cours de travaux ou de livraison, des améliorations des transports conjointes à la continuité du programme de réfection des voiries communales, de la reconduction des animations lancées depuis le début de ce premier mandat, etc ... Avec la volonté de privilégier et de prendre en compte l'exigence de développement durable dans toutes les actions et toutes les réalisations.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne voudrais pas conclure le rappel de ces grandes orientations de nos politiques publiques sans vous annoncer 3 initiatives qui consolident également ces desseins de « solidarité et prospérité équilibrées » et de « qualité et vitalité partagées » qui fondent et articulent nos actions.

J'aurai l'occasion de vous étayer et vous détailler le contenu de ces initiatives touchant à nos exigences de justice sociale, nos dispositifs prioritaires de lutte contre l'inactivité des jeunes, mais également notre récurrente ambition éducative de cette ville « amie des enfants ».

Je reviendrai pour ce faire devant cette assemblée lors de notre prochaine séance du Conseil municipal, mais je tiens préalablement à parfaire les consultations et les concertations, les études et les réflexions, avant que de prendre les décisions et les dispositions idoines.

Ces annonces concernent les instructions que j'ai données à la Direction Générale d'assurer la meilleure mise en œuvre possible d'un vrai régime indemnitaire et de mettre un terme à diverses interprétations ou informations erronées, notamment concernant la revalorisation des revenus au travers de ce régime indemnitaire prévu par la loi et qui permettra de faire bénéficier le personnel communal des mesures d'équité et de revalorisation attendues. Il en sera fait une information à notre assemblée dès le mois prochain.

Aussi, comme je m'y suis engagé, j'ai demandé à la Direction Générale de préparer ces conditions de revalorisation de toutes les rémunérations qui ont été jusqu'alors gelées par le report d'application de ce régime indemnitaire, afin que ces agents puissent en bénéficier avant la fin de ce premier semestre.

Ces annonces concernent aussi les modalités et les niveaux d'implication et de participation de la ville dans le dispositif prévu par la loi de création des « emplois d'avenir ».

En étroite collaboration et permanente concertation entre la Mission Locale intercommunale, les services municipaux et les associations de la ville, nous sommes en train de finaliser les propositions allant dans cette initiative.

Je reviendrai enfin devant cette assemblée pour arrêter la position de la collectivité concernant un sujet que d'aucuns ont choisi de rendre polémique, alors que les consultations, les concertations et les études prolongées par les enquêtes effectuées auprès des intéressés sont en cours.

Je veux parler évidemment de l'importante décision que nous allons avoir à prendre avant le 31 mars, relative au choix de l'année scolaire d'application (2013 ou 2014) des nouvelles dispositions concernant le « temps de l'enfance ». A l'instar de nombreux Maires en responsabilité et contrairement à certains spécialistes de la polémique compulsive et controversée fallacieuse, je ne veux surtout pas prendre et rendre cette décision de manière partisane ou dogmatique.

Comme je l'ai dit en préambule, à la place qui est la mienne, l'exigence et la situation d'écoute est absolument indissociable à la fonction de Maire que la majorité des familles pisciacaises m'a confiée.

Alors, je n'arrêterai notre décision collective que lorsque toutes les évaluations auront été menées, que toutes les appréciations auront été prises en considération et surtout que l'intérêt de l'enfant aura été totalement intégré dans le choix qui deviendra le nôtre. C'est une première réponse que j'apporte notamment aux interrogations que m'a transmises Monsieur MONNIER.

Pour conclure, il me faut ajouter une vision prospective de notre action jusqu'en 2030 - 2040 :

- la réalisation du quartier Eoles, avec la concertation mise en œuvre qui a vu la participation de nos concitoyens - c'est une première à Poissy (après la Coudraie, bien sûr) au niveau de la manière de faire - beaucoup de gens sont venus amener un petit peu leur pierre à l'édifice - je pense que cette concertation est une démarche intéressante,

- les études d'un futur pôle culturel dont on parle depuis longtemps mais qui vont commencer cette année,
- le secteur de Poncey,
- la réhabilitation, voire la transformation du quartier de Beaugard qui a plus de 50 ans,
- le statut juridique de notre conservatoire,
- la mise en œuvre de notre PLH.

J'arrête là car la liste serait trop longue. L'équipe municipale a travaillé pendant 4 ans, travaillé fortement à transformer, à changer les choses. Je voudrais à cette occasion la remercier pour le travail qu'elle a effectué.

Voici, mes chers collègues, les quelques éclairages que j'ai voulu apporter dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, tout en anticipant les autres questions qui se posent à nous, consécutivement au changement que la majorité de nos compatriotes a voulu pour le pays en 2012, à l'image du changement que la majorité de nos concitoyens de Poissy a voulu durablement imprimer dès 2008.

Merci.

#### **Débat sans vote.**

#### **6°/ BUDGET PRINCIPAL 2013 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE POISSY BOXE**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

L'Association Sportive Poissy Boxe a déposé une demande de subvention pour 2013, d'un montant inférieur à 23.000 euros. Elle demande aujourd'hui une avance de 9.000 euros. Pour que cette avance puisse être versée par la municipalité, il faut que le Conseil municipal en délibère. C'est ce qui vous est donc demandé aujourd'hui, sachant de toute façon que le montant définitif de la subvention qui sera accordée à l'association Poissy Boxe sera voté avec le budget à la fin du mois de mars.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **7°/ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 3 RELATIF AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La délégation de service public conclue avec la société SOGERES en juillet 2011 pour la restauration scolaire prévoit que cette société prend en charge les travaux de réaménagement des réfectoires ou des offices de 3 sites : l'école élémentaire de l'Abbaye, l'école maternelle Foch et l'école Victor Hugo. Les travaux prévus ont été réalisés au cours des étés 2011 et 2012 sur les 2 premiers sites. Restent à réaliser en 2013 ceux qui étaient prévus à l'école Victor Hugo. Ces travaux sont détaillés et chiffrés au contrat liant la ville et la SOGERES mais les services de la ville et le prestataire ont convenu fin 2011 que l'aménagement proposé initialement ne répondait plus vraiment aux besoins de l'école. En effet, on y constate comme ailleurs une fréquentation de la restauration en forte hausse (215 enfants en décembre 2010, 235 en décembre 2011, chaque jour). La création d'une treizième classe à la rentrée 2012 justifie a posteriori ce changement de dispositif puisqu'on arrive en septembre 2012 à 265 repas servis. Il a donc été décidé d'agrandir la salle de restauration, ce que la ville a réalisé sur son propre budget à l'été 2012 en gagnant un espace de plus de 50 m<sup>2</sup> sur le préau voisin. Cet espace doit maintenant être aménagé par la SOGERES comme convenu au contrat mais avec un autre impact financier puisqu'il ne s'agit plus du tout du même projet.

Le nouvel aménagement de la salle de restauration de l'école Victor Hugo se traduit par une plus-value de 225.302,77 euros hors taxes, ce qui entraîne une majoration de 0,212 euros sur le coût de chaque repas pour les convives scolaires.

D'autre part, l'augmentation importante du nombre de repas servis sur les sites scolaires (369.439 sur l'année 2011 - 2012) imposait de réajuster les prix initiaux, ceux-ci étant contractuellement définis sur une base de 315.000 repas annuels. Après négociation avec la SOGERES, il a été convenu que l'effet « quantité » se traduirait par une diminution de 0,51 euro hors taxes pour chaque repas scolaire.

En conclusion, la signature de cet avenant au contrat de restauration scolaire se traduira par une diminution du coût de chaque repas de 30 centimes d'euros. Le coût contractuel d'un repas pour un enfant en élémentaire est aujourd'hui de 8,34 euros. Il ne coûtera demain que 8,04 euros.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. PASQUIER M. DEBUS.**

## **8°/ CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE - FIXATION DES PRIMES AUX CANDIDATS**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La ville organise un concours de maîtrise d'œuvre afin de sélectionner l'équipe qui assurera les missions de conception et de suivi, dans le cadre de la création d'une nouvelle école élémentaire dans le quartier Saint-Exupéry. Je rappelle que la procédure du concours est impérative pour tous marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant supérieur à 200.000 euros hors taxes.

Dans ce cadre, la ville doit prévoir d'allouer une prime aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours et elle envisage que seulement 3 candidats soient sélectionnés par le jury. Il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de cette prime à 15.000 euros hors taxes par candidat. En effet, le montant global des primes allouées, soit 45.000 euros pour 3 candidats, doit correspondre à 80 % de la valeur des études réalisées.

Le Conseil municipal doit également fixer le montant de l'indemnité qui sera versée aux maîtres d'œuvre participant au jury. En effet, lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats, en l'occurrence celle de maîtrise d'œuvre, un tiers des membres du jury doit avoir cette qualification. Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer à chaque maître d'œuvre participant au jury la somme de 400 euros hors taxes par réunion.

**Le Maire** donne la parole à **Melle EL MASAUDI** :

C'est plutôt une intervention concernant le fond du sujet, à savoir l'école, et pas particulièrement la forme. Mes collègues et moi-même voterons pour cette délibération car nous avons conscience que la construction de cette école répond à une logique d'urbanisme. Cependant, nous tenons à souligner que, face au phénomène de paupérisation du quartier, nous craignons qu'il y ait un réel problème d'absence de mixité dans cette école. Nous espérons qu'une réflexion pertinente sera apportée autour du thème de la mixité à ce projet afin de ne pas contribuer davantage à l'enclavement de ce quartier.

**Le Maire** :

Nous avons à peu près le même souci que le vôtre. C'est une vraie interrogation. C'est pour cela que nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique. Si, demain, une partie du quartier Eoles qui est en face pouvait aussi profiter de cette école, ce serait une bonne chose.

Je voudrais juste vous rappeler qu'il y a aujourd'hui 280 enfants qui, tous les matins, doivent se lever presque une demi heure plus tôt que les autres pour prendre le bus qui les emmènera à l'école La Fontaine - Molière. Ils parcourront le chemin inverse le soir, également en bus (et le midi pour certains). Je crois donc sincèrement que c'est vraiment là une notion de respect des gens de ce quartier, des enfants de ce quartier.

Sur la mixité, je vous rejoins totalement. Il faudra que nous ayons une réflexion beaucoup plus approfondie et trouver des réponses.

Si, déjà, nous pouvons éviter à ces 280 enfants de faire de la mixité dans une autre école où ils ne sont pas forcément et fondamentalement toujours bien accueillis ... C'est compliqué. Tout cela se mélange de manière très compliquée. Au moins leur permettre de dormir un peu plus et d'être dans leur quartier. A mon avis, c'est une bonne chose.

**Le Maire** donne la parole à **Melle EL MASAUDI** :

Je tiens à souligner que mes neveux sont scolarisés dans cette école. Donc, je comprends la problématique du bus scolaire. Je vous rejoins dans le fait que ce n'est pas un exercice facile. Et j'en ai conscience. Vous parlez de respect. C'est justement par respect pour les personnes du quartier qu'il faut réfléchir à cela. On parle de mixité dans les autres écoles. J'ai peur qu'il n'y en ait pas dans cette école et je ne suis pas la seule en tant qu'habitante de ce quartier. Maintenant, je vous rejoins. Il est vrai que cela ne va pas être facile. Mais il faut y réfléchir.

**Le Maire :**

Je voudrais en tous les cas vous remercier. Nous avons proposé la création de cette école. Il y a eu quelques débats. Je trouve que vous avez peut-être réussi dans votre groupe et votre sensibilité à faire comprendre à tous vos collègues élus que de faire une école dans ce quartier était d'une importance considérable.

**Melle EL MASAUDI :**

Ils en avaient conscience avant. Ils partagent tout à fait cela.

**Le Maire :**

Cette école, c'est un peu l'arlésienne. Elle a été prévue une certaine année. Une autre majorité est arrivée. Le projet a été retiré. Sauf que cette majorité est restée plus de 25 ans. Aujourd'hui, nous essayons de la faire et de la lancer pour que ...

**Melle EL MASAUDI :**

C'est tout à votre honneur. Mais me répondre cela ... La municipalité d'avant ... Moi, je n'y étais pas. Je vous parle simplement d'un fait avéré.

**Le Maire :**

Je vous fais juste un peu l'histoire.

**Melle EL MASAUDI :**

L'histoire ... A chaque fois, vous y apporter une réponse ...

**Le Maire :**

Je note en tous les cas que votre remarque est pertinente.

**Melle EL MASAUDI :**

Moi, je vous parle de futur. Donc, arrêtons de parler de passé.

**Le Maire :**

Votre remarque est pertinente et je pense que toutes les personnes qui sont autour de cette table sont des gens responsables. Il est vrai que nous avons le souci de la mixité. Nous l'avons acté. Et nous trouverons des solutions.

**Melle EL MASAUDI :**

Je vous en remercie.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**9°/ MANIFESTATION SPORTIVE «NAGER POUR VAINCRE LE CANCER»  
DU DIMANCHE 24 MARS 2013 - REVERSEMENT DES RECETTES DES PISCINES A  
L'ASSOCIATION «LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER - COMITE DES  
YVELINES »**

**Le Maire** donne la parole à **M. MARY** :

Une manifestation (un baptême de plongée) est organisée le dimanche 24 mars 2013 dans les piscines de Poissy au profit de l'association « Ligue Nationale contre le Cancer - Comité des Yvelines » (comme tous les ans). Il est proposé que les recettes des 2 piscines soient reversées à l'association « Ligue Nationale contre le Cancer - Comité des Yvelines ». Les bénéficiaires et le reversement de la recette amélioreront les soins et le confort des malades des services de cancérologie.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**10°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
ET DE L'ETAT POUR LES MUSEES DE POISSY**

**Le Maire** donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

C'est une demande que nous avons l'habitude de voir au Conseil municipal chaque année puisqu'elle concerne les subventions d'investissement pour les travaux de restauration sur les collections des musées, les acquisitions pour les musées et l'acquisition de matériel de conservation. Pour le fonctionnement, ces subventions sollicitées auprès de la Région Ile-de-France et de l'Etat (la D.R.A.C.) concernent l'acquisition de matériel de conservation.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**11°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT POUR  
LA RESTAURATION DE LA STATUE DE LA VIERGE SITUEE EN LA  
COLLEGIALE NOTRE-DAME**

**Le Maire** donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

En 2011, nous avons déjà délibéré pour 2 sculptures appartenant à la Ville, classées monuments historiques, à la collégiale : la statue de la Vierge et la statue de Saint-Jean. A l'époque, nous avons voté pour une intervention de préservation de ces 2 sculptures en bois, plus une étude pour une éventuelle restauration. Les conclusions de l'étude ont été positives. Elles peuvent être restaurées. L'idée est de leur rendre leur polychromie d'origine en les débarrassant des couches de badigeon qu'elles ont subi, sans doute au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, peut-être même de retrouver, au-delà des polychromies, certaines dorures. Pour ce faire, nous sollicitons les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et du Département, pour la seule statue de la Vierge. On s'occupera de la statue de Saint-Jean ultérieurement. La restauration est estimée à ce jour à 11.650 euros hors taxes. Une autorisation est nécessaire pour solliciter des subventions auprès de la D.R.A.C. à hauteur de 50 % maximum du montant hors taxes. Il faut aussi espérer une subvention de la part du Conseil Général.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Le Maire :**

Ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil municipal mais il serait intéressant que Madame CHIGNAC prépare une information sur la statue située dans le Parc Meissonier. Une étude a été faite.

**Le Maire donne la parole à Mme CHIGNAC :**

Nous étions souvent interpellés sur l'état actuel de la statue de Meissonier dans le parc. Il est vrai qu'elle n'est pas très belle. Le pauvre Meissonier s'ennuie beaucoup sous sa couche noire. Nous avons donc fait venir un responsable du Musée d'Orsay, propriétaire de la statue, qui nous a annoncé qu'elle n'était pas nettoyable sur place. Elle pourrait être nettoyée selon des conventions très strictes, selon des modalités très strictes voulues par le propriétaire. Il faut la déplacer, l'envoyer dans un endroit spécialisé. Il nous est fait interdiction de la remettre là où elle est. Il demande qu'elle soit dans un lieu abrité. Si vous connaissez un lieu susceptible d'accueillir la statue de Meissonier, on pourra faire le nettoyage et l'installer. Sinon, je ne sais pas comment l'on va pouvoir procéder.

**Le Maire :**

On pourrait la mettre dans la salle du Conseil municipal. Cela nous amènerait un peu de sagesse.

**12<sup>o</sup>/ DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE POINT D'ACCES AU DROIT**

**Le Maire donne la parole à Mme VINAY :**

Cette délibération est une demande de subvention. Je pense que je n'ai pas à rappeler que le Point d'Accès au Droit est reconnu par l'ensemble des Pisciacais et de ses partenaires. Les usagers du Point d'Accès au Droit sont accueillis par des juristes qui sont capables à la fois de repérer leur problème et de les diriger vers les bons partenaires. C'est l'une des raisons pour lesquelles il fonctionne bien. C'est très important. Cela donne de l'efficacité. Ce Point d'Accès au Droit est de plus en plus fréquenté, eu égard en particulier à la situation actuelle, en raison de la présence d'autres partenaires et de l'existence d'autres permanences. Nous demandons donc au Conseil Régional d'Ile-de-France une aide financière de 30.000 euros, soit 10.000 euros par an pendant 3 ans, au titre de l'appel à projet « Soutien à la Prévention » axe « Accès au droit ».

**Le Maire :**

Je voudrais quand même préciser qu'un certain nombre d'habitants de communes situées autour de nous utilise notre Point d'Accès au Droit. Il serait bien que les Maires mettent aussi la main à la poche. Je ne sais pas si vous avez vu les statistiques sur le nombre de personnes des communes avoisinantes qui viennent dans notre Point d'Accès au Droit. Cela pose quand même une interrogation. On ne peut pas empêcher les gens de venir se renseigner.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

### **13°/ DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE PROJET EXPERIMENTAL INTERCOMMUNAL D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

**Le Maire** donne la parole à **Mme VINAY** :

Vous n'êtes pas sans savoir que le problème des femmes victimes de violences est récurrent et très important. Il s'est avéré que des femmes avaient besoin d'être déplacées. Théoriquement, c'est le mari violent qui doit être déplacé. Mais, en fait, dans la réalité, cela ne se passe pas ainsi. En plus, des femmes veulent aussi partir du lieu où elles ont subi ces violences. 3 communes (Poissy, Achères et Conflans) ont réfléchi pour mettre en place un projet intercommunal afin de pouvoir héberger ces femmes à court et à moyen terme, avant de reprendre le cours normal de la vie, d'aller vers le droit commun et de pouvoir aussi, le cas échéant, changer de commune en ayant toutes les facilités. Si elles ont des enfants, il serait bien qu'elles puissent les scolariser facilement. C'est la raison pour laquelle ce projet avance. Nous demandons une aide financière d'un montant de 60.000 euros, soit 20.000 euros par an pendant 3 ans, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la mise en œuvre de ce projet expérimental, au titre de l'appel à projet « Actions de protection et accompagnement des publics fragiles ».

**Le Maire** donne la parole à **Melle EL MASAUDI** :

Pourquoi ne parle-t-on pas des hommes battus ? Je ne rigole pas.

**Mme VINAY** :

Je vais vous répondre. C'est d'ailleurs un argument qui est souvent donné par les hommes, effectivement. Le projet est suffisamment humain. Si un homme battu se présente, il sera aidé au même titre que les femmes. On parle quand même là d'une majorité. Renseignez-vous auprès des gens qui s'occupent de ce genre de choses, de l'intervenante sociale au commissariat (que ce soit celle de Conflans ou de Poissy). Je pense que l'on pourrait compter le nombre d'hommes victimes de violences. Mais, s'ils se présentent ... Il n'y a pas de problème. Ils seront reçus de la même façon.

**Melle EL MASAUDI** :

Oui. C'était une question très sérieuse qui ne prêtait pas à sourire. Je me suis effectivement renseignée. C'est une réalité. C'était une question sérieuse. Je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas sérieuse. Effectivement, les hommes battus sont moins nombreux que les femmes battues. Mais cela existe. Merci d'apporter cette précision. Mais c'était une question sérieuse.

**Le Maire** :

Depuis le début de l'année, je crois que cela doit concerner une vingtaine de femmes et deux hommes.

**Melle EL MASAUDI** :

Cela existe.

**Le Maire :**

Les hommes seront accueillis exactement de la même manière. Les chiffres du commissariat vont bientôt être publiés. Vous verrez que nous avons quand même à Poissy un fort pourcentage de femmes seules qui élèvent des enfants. Ces femmes sont souvent en danger. Il y a des prédateurs. Malheureusement, une grande partie d'entre eux les cogent. C'est vraiment regrettable. Il y a la problématique de la justice (c'est une chose) et, en même temps, il y a la problématique des enfants et des femmes qu'il faut pouvoir protéger. Ce projet rentre dans ce but de pouvoir protéger les femmes et les quelques hommes qui pourraient être concernés, bien sûr.

**Mme VINAY :**

C'est tellement marginal. On peut dire que c'est marginal au niveau des chiffres. Il n'est pas évident d'écrire « et les hommes ». Franchement, c'est marginal. Mais, en tout cas, ils ne sont pas exclus, bien entendu. Loin de là notre pensée.

**Le Maire donne la parole à M. DEBUS :**

Les autres communes (Achères et Conflans) demandent-elles aussi le même montant ou un montant différent ?

**Le Maire :**

Ce montant est pour les 3 communes. Il est demandé conjointement. C'est le premier acte de l'intercommunalité. Des logements seront mis à disposition. Nous souhaitons, par le biais de cette subvention, pouvoir payer un intervenant professionnel qui sera chargé de faire cela. Je crois que l'accompagnement des personnes qui sont justement dans ces situations doit être fait par un professionnel et non pas n'importe comment.

**M. DEBUS :**

Donc, l'idée est-elle de faire l'expérimentation à Poissy ?

**Mme VINAY :**

Non. Il y aura des logements sur les 3 communes.

**M. DEBUS :**

L'hébergement aurait-il lieu à Poissy ?

**Mme VINAY :**

Non. Sur les 3 communes. Par exemple, des personnes de Poissy ont besoin d'être ailleurs parce que le conjoint violent risquerait de ... Donc, elles seront déplacées vers une autre commune. C'est justement la souplesse entre les 3 communes qui permettra d'être plus efficace et de mutualiser aussi le poste. Le poste sera mutualisé sur les 3 communes.

**Le Maire :**

Il faut préciser quand même que le but n'est pas de pallier le manque existant. Il est bien aussi de pouvoir aiguiller ces femmes à un moment donné vers des professionnels qui pourront les soutenir sur un plan juridique, psychologique (pour certaines), voire même au niveau de la santé. Mais c'est un peu un sas d'entrée. Il est toujours compliqué de maintenir une femme dans la ville où elle a été cognée. Il vaut mieux qu'elle aille dans une autre ville et qu'elle puisse retrouver ses droits avant que la justice n'intervienne et n'autorise plus l'homme à être dans un certain périmètre.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**14°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE STUDIOS DE REPETITION POUR LES MUSIQUES ACTUELLES**

**Le Maire** donne la parole à **M. RABEH :**

Vous l'avez tous suivi. Les Assises de la Jeunesse ont abouti à un certain nombre d'engagements pris par le Maire publiquement en 2010. Parmi ces engagements, il y a celui de réaliser deux studios de répétition et une cabine d'enregistrement au sein même de l'Espace Jeunesse, 13, boulevard Victor Hugo. Cet engagement du Maire va voir sa réalisation prochainement achevée à travers les travaux de réhabilitation de l'Espace Jeunesse et la création de ces studios de musique et de cette cabine d'enregistrement dont le matériel va coûter à la commune 67.656 euros. Cette délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines à hauteur de 30 % du montant total, soit environ 23.000 euros. Je ne doute pas que Monsieur le Vice-Président du Conseil Général, et chef de l'opposition municipale, soutiendra et accompagnera cette demande de subvention au sein de l'instance départementale.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions : M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

**15°/ DEMANDES DE FINANCEMENTS AUPRES DU FEDER (FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL), DE L'ADEME (AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE) ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UN CENTRE DE LOISIRS DANS LE QUARTIER SAINT-EXUPERY**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER :**

La construction de cette école qui tient à cœur à tous (c'est une belle réalisation à venir) est programmée dans une démarche d'éco-construction qui devrait démarquer ce bâtiment des réglementations classiques et ainsi permettre son inscription au Fonds Européen de Développement Régional pour une candidature de qualité. Le montant de l'aide demandé pourrait être estimé à 500.000 euros. Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal de donner lieu à ces demandes de subventions.

Le centre de loisirs fait partie du même programme. Vous savez tous que le centre de loisirs d'accueil maternel du quartier Saint-Exupéry est divisé en trois salles différentes. Nous partageons un peu les locaux de l'école maternelle puis nous emmenons un autre groupe d'enfants dans les deux appartements loués depuis très longtemps à la société 3F, avec tous les inconvénients que pose cette situation. Il y a un troisième groupe dans un appartement, dit appartement de fonction des instituteurs, et qui est depuis un certain temps maintenant utilisé pour cet accueil. Il est très compliqué pour les parents de récupérer un enfant qui est dans une salle et un enfant dans une autre puisque c'est selon les groupes d'âge. Cela demande un nombre d'animateurs plus important. Bien évidemment, nous divisons un peu les groupes. Il nous a donc semblé opportun, dans la mesure où nous réfléchissions à une école élémentaire, de faire d'une pierre deux coups (si j'ose dire) en construisant un accueil de loisirs digne de ce nom. Je n'ai pas eu l'idée de garder les chiffres en mémoire. Mais beaucoup d'enfants sont accueillis le matin et surtout le soir. Il nous semblait donc que ces enfants avaient droit à un accueil un peu plus confortable et que les parents n'avaient pas à être divisés pour aller chercher deux enfants dans cet accueil de loisirs. Voilà pourquoi nous avons imaginé que nous pouvions construire à la fois l'école élémentaire et l'accueil de loisirs qui ferait une liaison entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :**  
**M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH**  
**Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER**  
**Melle EL MASAUDI.**

#### **16°/ DEMANDES DE FINANCEMENTS AUPRES DU FEDER, DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, DU DEPARTEMENT ET DE L'ADEME POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT DE 10 LOGEMENTS SITUE 40/42, RUE DE MIGNEAUX - QUARTIER DE LA COUDRAIE**

##### **Le Maire :**

Nous avons décidé de réhabiliter les 10 logements qui sont proches de l'école. La réhabilitation de ce bâtiment, propriété communale de 10 logements située dans le périmètre du projet de rénovation urbaine de la Coudraie, donnera lieu à la création de logements à loyer modéré, dont 2 logements pour personnes handicapées.

Les enjeux du projet de rénovation urbaine, la position stratégique du bâtiment, que l'on aperçoit en priorité lorsque l'on vient du centre ville, et le rôle « moteur » souhaité pour cette opération de réhabilitation, imposent un traitement architectural exemplaire qui mette en exergue la démarche de renouvellement urbain et thermique de l'ensemble du site.

Il faut considérer que le bâtiment sera éligible au label BBC Effinergie rénovation ainsi qu'aux normes de l'appel à projets de l'ADEME « Réhabilitation durable » et Haute Qualité Environnementale.

Il va falloir que nous traitions le bruit puisqu'il y a une école à côté, tous les problèmes d'acoustique, le problème de l'éclairage. Les façades rénovées devront présenter une image attractive et fidèle aux objectifs de la rénovation urbaine du quartier.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :**  
**M. DEBUS.**

**Le Maire :**

Monsieur MONNIER m'a envoyé une question. Vous pouvez la poser.

**Le Maire donne la parole à M. MONNIER :**

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a annoncé un changement profond dans les rythmes scolaires pour les enfants des écoles primaires, réforme devant être mise en place théoriquement à la rentrée scolaire de septembre 2013.

Il est ainsi annoncé que la semaine des écoliers passerait de 4 jours à 4 jours et demi avec classe le mercredi matin ou le samedi matin.

Il est également annoncé que 45 minutes seraient ajoutées à la durée actuelle des cours, ce temps devant être situé soit après la pause de midi, c'est-à-dire de 13h30 à 14h15, soit après la fin des cours, c'est-à-dire de 16h30 à 17h15.

Cette réforme pose énormément de problèmes et de nombreux Maires, de toutes obédiences politiques (je citerai Lyon, Montpellier, Marseille, sûrement Paris, et bien d'autres comme Carrières-sous-Poissy ou Conflans), ont décidé de reporter à 2014 cette mise en œuvre.

A Poissy, cette modification des rythmes scolaires a même été évoquée par Madame la Ministre lors de l'inauguration de la Maison des Parents.

De très nombreux Pisciacais nous ont demandé quelle serait la position du Conseil municipal et du Maire sur ce sujet et sur les différentes questions posées par cette réforme.

Samedi matin ou mercredi matin ? Après la pause de midi ou à la fin des cours ? Qui assurera les activités pendant cette période ? Un instituteur ou un animateur ? Je crois qu'il faudra un certain nombre d'animateurs si l'on veut couvrir toutes les écoles. Comment seront-ils recrutés et comment seront-ils rémunérés ? Qui financera ces animateurs ? Je crois que ce n'est pas par la dotation de 50 euros par enfant que cette charge sera couverte. Le complément sera-t-il financé par le budget de la ville, c'est-à-dire par les impôts des Pisciacais ? Quelles seront les conséquences de cette réforme sur le fonctionnement des associations sportives et culturelles ? Voilà un certain nombre de questions qui nous sont posées.

Nous souhaiterions que vous puissiez nous apporter des réponses à ces questions et nous dire si vous comptez mettre cette réforme en application en septembre 2013 ou en 2014.

Pour nous, nous vous demandons de repousser à septembre 2014 la mise en place de cette réforme à Poissy.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Maire :**

Monsieur MONNIER, j'ai un principe : le courage en politique, chercher la vérité et la dire. C'est ce que disait Jean JAURÈS. Mais, en même temps, il faut être capable à des moments donnés de prendre des risques. Il ne faut surtout pas aller afficher de fausses allégations dans les écoles ni se servir des enfants de notre ville comme un argument politique.

J'ai entamé une concertation avec l'ensemble des acteurs (certains ne sont pas encore passés). Les parents d'élèves ont été réunis. Un questionnaire a été diffusé dans toutes les écoles. Les parents s'interrogent. Ils avaient toutes les capacités de répondre au questionnaire et d'y noter toutes leurs craintes, toutes leurs peurs. Nous avons commencé à travailler avec l'Education Nationale. Je vous rappelle que c'est l'Education Nationale qui valide nos propositions. Nous lui faisons des propositions. Elle peut aussi les refuser si elle pense qu'elles ne sont pas sérieuses ou pas assez pédagogiques. Nous avons réuni les associations sportives. Nous leur avons parlé de cette démarche. Il nous faut encore rencontrer un certain nombre d'autres associations. Nous en réunissons d'autres vendredi soir avec ma première adjointe, Madame VINAY. La démarche est partie. Et je me refuse aujourd'hui à trancher pour 2013 ou 2014 car ce n'est pas mon problème. Mon problème premier : les enfants de cette ville. De quoi ont-ils envie ? Il y a eu aussi une concertation des enfants qui ont pu s'exprimer dans cette salle, dire ce qu'ils attendaient, ce qu'ils voulaient. Lorsque j'aurai l'ensemble de cette concertation, je déciderai, avec mes collègues, bien sûr, après un débat, et avec vous, si nous ouvrons cela en 2013 ou en 2014. Mais je pense que ce n'est pas une question de politique politicienne. Il s'agit réellement de mettre les enfants au cœur de notre réflexion. Si nous sommes en capacité de le faire, nous le ferons en 2013. Si nous ne sommes pas prêts à le faire en 2013, nous le ferons en 2014. Mais, en tous les cas, il faut que vous sachiez une chose. Je suis un individu assez paisible mais toujours déterminé. Ce n'est pas sous la pression de quelques-uns que je déciderai une application en 2013 ou en 2014. C'est sous la pression de l'ensemble. Vous rencontrez des parents qui se posent des questions. Moi, je rencontre des parents qui sont pour cela en 2013 car ils pensent avant tout à l'intérêt de leurs enfants.

Je voudrais vous dire une seule chose. J'en suis tout à fait conscient. Cette réforme est une manière de penser la place de l'enfant d'une manière totalement différente. Elle apporte certainement des réponses de travail enfin collectif avec une dynamique. Mais elle va poser des problèmes aux parents, aux collectivités territoriales, aux associations (par exemple à notre conservatoire pour les cours le mercredi matin, à la Saint-Louis qui fait des activités le mercredi matin, aux associations sportives).

Mon souci n'est pas la problématique des adultes mais celle des enfants. Si nous pouvons faire cela en 2013, je prendrai la décision de faire voter le Conseil municipal. Si je m'aperçois courant mars, après toutes nos concertations, qu'il y a trop de questionnements et de choses auxquelles nous ne pouvons pas répondre, je repousserai cela en 2014. Mais je ne veux pas que l'on se serve des villes qui n'ont pas eu le courage politique de poser cela. Je voudrais quand même souligner que la Ville de Saint-Germain-en-Laye et celle de Chambourcy qui est à côté (qui ne sont pas des villes de gauche) le feront en 2013.

Je crois qu'il est courageux de mettre les enfants autour de la question. Autour de ces enfants, de la qualité de vie, de la qualité de la formation, des rythmes biologiques, il faut arriver à faire un projet cohérent.

Je prendrai un seul exemple pour répondre aux problématiques financières. Nous payons des animateurs pour le travail qu'ils effectuent le mercredi matin dans les centres de loisirs maternels et primaires, dans la Maison de l'Enfance, dans les maisons de quartiers. Lorsque nous faisons le calcul de ce que nous payons ... Nous allons pouvoir faire 2 choses, en 2013 ou en 2014. Peu importe. Nous allons pouvoir donner un vrai métier à ces gens, réellement les former, leur donner un vrai statut, et non pas les prendre sur des temps partiels. Lorsque nous faisons le calcul financier, nous remarquons que cela ne coûtera pas cher à la population Pisciacaise car nous avons du personnel ici pour le faire dans un premier temps.

En plus, j'ai bien écouté le Ministre à la télé dimanche. Il est dans l'obligation de porter son projet, d'aller le défendre et de se battre. Il dit bien que cela va se faire progressivement, que cela ne sera pas parfait dès 2013 ou 2014. Si vous avez lu la presse, vous avez vu que j'ai dit à la Ministre qui est venue que je la remerciais de nous avoir passé (à nous, les Maires) la patate chaude. Je crois que cela dépasse même les élections. La problématique n'est pas de savoir si les parents vont être contents ou pas. Quoi qu'il arrive, la décision que je prendrai ira dans l'intérêt de l'enfant avant tout. Je le répète. Le reste, ma place, celle des autres, savoir qui va gagner ... Je m'en fiche complètement. Mon souci : l'enfant au cœur de ce dispositif. C'est le premier ministre de l'Education Nationale (ce n'est pas parce qu'il est de mon parti) qui a eu le courage de remettre l'enfant au cœur de toutes ces problématiques et de ces discussions. Nous n'avons peut-être pas la même vision. Nous pouvons avoir des désaccords. Mais nous pouvons être d'accord sur une seule chose : les rythmes scolaires en France, par rapport à ceux des autres petits enfants européens, ne sont vraiment pas adaptés aux réalités biologiques de l'enfance. Donc, respectons nos enfants. Ecoutons et apportons leur un certain nombre d'aménagements et de choses qui puissent répondre à cela. Je ne sais pas s'il faut que cela soit le midi ou le soir. Faut-il faire des études ? Faut-il faire de l'animation ? Faut-il faire du yoga ? Je n'en sais rien. Mais, en tous les cas, je sais qu'il y a des professionnels qui se posent ici à Poissy. Je voudrais en profiter pour remercier les professionnels de la mairie qui travaillent au Service Enfance, qui font toutes ces concertations et qui sont en train de travailler sur des tableaux, sur des organisations.

Si c'est possible, nous le ferons en 2013. Si ce n'est pas possible, nous le ferons en 2014. Je rencontre des gens dans la rue qui me disent que nous allons le faire en 2013. Je vois cela sur certains blogs. Non. C'est trop sérieux. C'est un sujet trop sérieux pour que nous nous autorisions une espèce de combat politique qui finalement va desservir les gens qui récupèrent. Tout cela ne m'intéresse pas. Poissy est une ville amie des enfants. Poissy fait partie de l'UNICEF. Poissy s'interroge pour que tous les enfants puissent bien grandir. Ils ont droit à l'éducation. Ils ont droit à une qualité de vie. Je défendrai cela jusqu'au bout. Le reste, ce n'est pas un problème.

Je ne sais pas si je réponds à votre question. Au regard des concertations, des analyses que nous avons faites, du coût financier et des possibilités, je vous dirai avant le 31 mars si j'engage Poissy pour commencer en 2013 ou si je repousse à 2014. Une lettre sera adressée à l'ensemble des parents dans cette ville. Il faut arrêter de leur raconter n'importe quoi. Il faut qu'ils aient clairement le sens de mes propos. Nous sommes dans une concertation. Ils peuvent apporter leur pierre ainsi qu'exprimer leurs craintes, leurs peurs. Nous allons leur expliquer. Nous allons discuter avec eux. Il y a aussi des gens qui sont là pour représenter les parents. Nous discutons avec eux. Certains sont pour 2013. D'autres sont pour 2014. Nous l'avons noté. Certains sont pour le mercredi. D'autres sont pour le samedi. Nous l'avons aussi noté. En fonction des pourcentages et de l'analyse, nous prendrons une décision.

#### **M. MONNIER :**

Monsieur le Maire, vous dites que vous êtes pour les enfants. Mais il n'y a pas que vous. Nous aussi. J'ai eu des enfants. J'ai eu les mêmes problèmes que vous. La réforme est sortie comme cela, sans aucune information. Alors, c'est la question que nous nous posions.

**Le Maire :**

Monsieur MONNIER, pour vous répondre, nous avons commencé la concertation ici au mois d'octobre. Donc, cela veut dire que ce n'est pas sorti comme ça. On peut penser que l'on peut prendre en otage dans ce pays les enfants pour faire de la politique. Je trouve cela regrettable.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS :**

Il ne faut pas non plus oublier que les parents sont aussi là pour les aider à grandir et pour les faire vivre. C'est le premier point.

Ensuite, dans le questionnaire qui a été remis, aucun choix n'était proposé (pour 2013 ou 2014), sauf erreur de ma part. Moi-même, je l'ai complété avec mon épouse.

En fait, il y a aussi la crainte d'être tout simplement mis un peu devant le fait accompli, aussi bien les parents des enfants en question que les associations culturelles et sportives qui risquent d'être quelque peu bouleversés en terme de fonctionnement, ce qui n'est pas neutre, sans compter toutes les autres activités diverses et variées. Cela peut aussi avoir un impact de fait sur l'accueil des enfants en question, sur le budget de fonctionnement, et notamment sur les subventions qui peuvent être demandées en conséquence.

Je pense que tous les sujets méritent d'être mis sur la table. Je pense qu'il faut un peu de temps pour le faire. Encore une fois, il ne faut pas être mis devant le fait accompli, quelle que soit la décision après. Mais il faut que cela soit fait en toute connaissance de cause. A mon avis, je pense que ce point-là doit également être mis en avant et traité au bon niveau.

**Le Maire :**

Monsieur DEBUS, je vous remercie pour cette conclusion. Mais je vais vous dire juste une seule chose. La prise en compte de tout ce que vous avez dit ... Si, en tant que parent d'élève, vous n'avez pas suivi, c'est dommage. Toutes ces questions ont été posées par de nombreux parents d'élèves dans cette ville. Ils ont eu des réponses. Et ils auront encore des réponses. Je crois qu'il faut donner aux parents les réponses qu'ils attendent. Je vous rejoins tout à fait là-dessus. Mais, en même temps, il faut bien comprendre une chose : c'est aussi une remise en cause de nous-mêmes. Si nous ne l'acceptons pas ... Nous avons le droit de combattre. Nous avons le droit de faire ce que nous voulons. Mais, en tous les cas, c'est indéniable. Donc, vous connaîtrez ma décision le 31 mars (si ce sera pour 2013 ou 2014). Aujourd'hui, j'écoute. Je concerte. De nombreux services de la ville travaillent, rencontrent les gens, font un travail énorme sur ce sujet. Ils y passent beaucoup de temps. Ils notent tout ce que vous avez noté, avec les réponses, avec les pourcentages. Cela peut parfois être 50 - 50, parfois 70 - 80, parfois 100 % des réponses. Tous les parents qui s'inquiètent pour leurs enfants en priorité amènent des réponses concertées, intelligentes. Je regrette vraiment qu'il y ait dans cette ville des gens qui en font un problème politique et qui distribuent des tracts à la sortie des écoles. Ce n'est pas comme cela que l'on concerte. Ce n'est pas comme cela que l'on discute. Il faut faire cela avec intelligence. Après, que l'on puisse me reprocher d'avoir choisi 2013 ou 2014 ... Peu importe. La réalité, c'est que l'on a pris le temps nécessaire pour mettre les gens autour de la table et pour poser toutes les questions qu'il y a à poser, avec les réponses que l'on peut y apporter. J'ai ma vision. Je la garde pour moi. Mais, en tous les cas, au-delà de cette vision, je crois qu'il faut faire cette négociation.

Mes chers collègues, bonne soirée.